

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
VILLE DE COMMERCY  
PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU MARDI 13 MAI 2024  
DN/NC

Objet : Installation d'un nouveau Conseiller municipal  
N° : DCM\_2024/063  
PUBLIÉE LE : 21/05/2024

L'an deux mille vingt quatre, le **lundi 13 mai à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN, premier Adjoint au Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 3 mai 2024.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Jean-Philippe VAUTRIN, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Claude LAURENT, Annette DABIT, Sandrine KIEFER, Nelly LOMBARD, Laila AHADDAR, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Jessica LEROY, Jean-Benoît JANNOT, Céline ADOLPHE

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

Liliane BOUROTTE donne pouvoir à Patrick BARREY

Ahmed EZZAHRI donne pouvoir à Claude LAURENT

Gérard LANDO donne pouvoir à Olivier GUCKERT

**ÉTAIT ABSENTE :**

Laetitia SACCHIERO

**Conseillers en exercice : Présents : 25 - Absents : 1 – Pouvoirs : 3 - Votants : 28**

**Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.**

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-4 ;*

*Vu le Code électoral, notamment l'article L270 ;*

Monsieur le premier adjoint, Jean-Philippe VAUTRIN, fait part au Conseil municipal que Monsieur LEFEVRE, par courrier du 18 avril 2024 à Monsieur le Préfet de la Meuse, a souhaité se démettre de ses fonctions de Maire ainsi que de Conseiller municipal.

Par courrier du 23 avril 2024, notifié le 26 avril 2024, Monsieur le Préfet de la Meuse a accepté cette démission à compter du 30 avril 2024.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du code électoral « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Considérant les refus de Monsieur DERVIN Virgile et de Madame BERTHAULT Françoise de siéger au sein du Conseil municipal.

Considérant que Monsieur EZZAHRI Ahmed, suivant sur la liste « Commercy Ensemble », a été consulté et a transmis son acceptation d'occuper le siège de Conseiller au Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** de l'installation de Madame Françoise BERTHAULT au sein de l'assemblée.

Après en avoir délibéré,

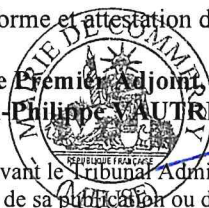
À l'unanimité

Le Conseil municipal décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de l'installation de Monsieur Ahmed EZZAHRI au sein de l'assemblée.

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

Le Premier Adjoint  
Jean-Philippe VAUTRIN



La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

